

**Identification du lieu où vont s'effectuer les travaux**

Adresse de l'immeuble :	
Numéro de lot :	

**Procédure d'obtention du permis**

- ✓ Veuillez compléter chacune des sections du présent formulaire en comblant les espaces appropriés;
- ✓ Veuillez déposer votre formulaire dûment complété, signé et daté (incluant les documents à fournir avec le présent formulaire), à l'hôtel de ville de la Municipalité du canton de Shefford au 245, chemin Picard, par courrier ou par courriel à :

**Municipalité du Canton de Shefford**

Service de l'urbanisme et de l'environnement  
245, chemin Picard  
Canton de Shefford (Québec)  
J2M 1J2  
[urbanisme@cantonshefford.qc.ca](mailto:urbanisme@cantonshefford.qc.ca)

- ✓ Acquitter les frais exigibles lors du dépôt du formulaire;
- ✓ Le fonctionnaire désigné communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est refusée.

**IMPORTANT**

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement remettre tous les documents exigés et avoir rempli le présent formulaire avec le maximum d'informations. Le fonctionnaire désigné affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui permettre une meilleure compréhension de votre projet.

**Prenez note qu'une demande incomplète peut retarder la délivrance du permis.**

Le délai de traitement de votre demande de permis peut aller jusqu'à soixante (60) jours selon la période à laquelle la demande de permis est déposée.

**Identification du requérant**

Propriétaire     Mandataire

Prénom et nom :			
N <sup>o</sup> , rue, appartement :			
Ville, village ou municipalité :			
Province :		Code postal :	
Numéro de téléphone :	Résidence :		
	Cellulaire :		
	Travail :	Poste :	
Adresse courriel :			

Identification du propriétaire (si autre que le requérant)			
Prénom et nom :			
N <sup>o</sup> , rue, appartement :			
Ville, village ou municipalité :			
Province :		Code postal :	
Numéro de téléphone :	Résidence :		
	Cellulaire :		
	Travail :		Poste :
Adresse courriel :			

Identification de l'entrepreneur			
Nom de l'entreprise :			
Licence RBQ :			
N <sup>o</sup> , rue, appartement :			
Ville, village ou municipalité :			
Province :		Code postal :	
Numéro de téléphone :			
Adresse courriel :			

Travaux visés par la demande	
<input type="checkbox"/>	Nouvelle ouvrage de prélèvement d'eau
<input type="checkbox"/>	Remplacement ou modification à un ouvrage de prélèvement d'eau existant
<input type="checkbox"/>	Aménagement d'un système de géothermie
<input type="checkbox"/>	Autre :

Capacité et détails de l'ouvrage de prélèvement	
Capacité de pompage recherchée :	<input type="checkbox"/> Moins de 75 000 litres par jour <input type="checkbox"/> Plus de 75 000 litres par jour
Nombre de personnes qui utiliseront l'ouvrage de prélèvement :	<input type="checkbox"/> 20 personnes ou moins <input type="checkbox"/> 21 personnes et plus
Est-ce que l'ouvrage sera raccordé à plus d'une résidence?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### Spécifications techniques

Type d'installation :

Pronfondeur :

Tubage et diamètre :

### Échéance et coût des travaux

Date de début des travaux :

Date de fin des travaux :

Coût total du projet :

### Documents à fournir avec le présent formulaire

Une vue en coupe de l'ouvrage.

Un plan de localisation à l'échelle montrant minimalement :

- L'emplacement de l'ouvrage;
  - Les distances séparant l'ouvrage de prélèvement proposé des éléments suivants :
    - Des systèmes étanches et non étanches de traitement des eaux usées;
    - Des parcelles en culture avoisinantes;
    - Des zones inondables à récurrence 0-20 ans et à récurrence 0-100 ans;
    - Des bandes riveraines;
    - Des lignes de lots;
    - Des bâtiments.
- 

Si le demandeur n'est pas le propriétaire, une procuration du propriétaire autorisant les démarches et les travaux.

Acquitter les frais de 50,00\$ soit en argent comptant, carte de débit, via votre institution bancaire ou par chèque à l'ordre de la municipalité du Canton de Shefford.

### Documents à fournir après les travaux

#### **IMPORTANT**

Dans les 30 jours suivant l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau, celui qui a réalisé les travaux ou le professionnel qui en a supervisé les travaux doit transmettre à la municipalité un rapport attestant que les travaux sont conformes aux normes prévues au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r.35.2).

### Signature de la demande

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridique.

Prénom et nom :

Signature :

Date :

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service d'urbanisme et d'environnement au 450 539-2258, poste 223.